

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

droits de mutation Question écrite n° 118992

## Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur le problème des droits d'enregistrement qui restent très élevés en France notamment lors de l'achat d'un logement. Alors que dans la grande majorité des pays européens, les droits de mutation varient entre 1 % et 3 %, en France ils atteignent 5,09 % du prix de vente d'un bien immobilier. Considérant que cet impôt pénalise lourdement les ménages qui veulent faire l'achat de leur logement et met un frein souvent à leur mobilité professionnelle, il lui demande ce qu'il envisage de proposer pour remédier à ce problème.

## Données clés

Auteur: M. Jean-Marc Nesme

Circonscription: Saône-et-Loire (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 118992 Rubrique : Enregistrement et timbre

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 4 octobre 2011, page 10449 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)